

**Demande de délivrance du diplôme d'Etat de la jeunesse, de
l'éducation populaire et du sport (DE JEPS),
spécialité perfectionnement sportif, mention DELTAPLANE**

Je soussigné (e) NOM de FAMILLE : Prénom (s) :

NOM d'USAGE : Sexe :

Date de naissance : Lieu de naissance : Dpt.....

Adresse :

.....

Code postal : Ville :

☎ : 📠 :

E-mail :

Nationalité :

Dans les cinq ans suivant la date de publication du présent arrêté, les titulaires du brevet d'Etat d'éducateur sportif du premier degré, option « vol libre », spécialité « deltaplane » obtiennent sur demande, auprès du directeur régional de la jeunesse, des sports et de la vie associative, le diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « perfectionnement sportif », mention « deltaplane », s'ils remplissent cumulativement les conditions suivantes :

— justifier, dans le domaine du vol libre, d'une expérience de direction de structure agréée pour l'accueil des stagiaires ou d'une expérience de formation de cadres professionnels ou bénévoles ;

— être titulaire de l'une des qualifications suivantes délivrées par la Fédération française de vol libre :

— « entraîneur de club » ;

— formation complémentaire « prise en compte des publics à mobilité réduite » ;

— « pilotage en milieu aménagé ».

sollicite du Directeur régional de la jeunesse, des sports et de la vie associative de LORRAINE, la **délivrance du DE JEPS, spécialité perfectionnement sportif, mention DELTAPLANE** au titre de l'article 7 de l'arrêté du 27 décembre 2007 (journal officiel du 11 janvier 2008). Fin du dispositif 31 mars 2015 – délai prolongé J.O. du 21 octobre 2014.

Fait à : le :
(Signature du candidat)

PIECES A FOURNIR

- Photocopie recto-verso de la carte d'identité ou du passeport
- Photocopie du diplôme du brevet d'Etat d'éducateur sportif du premier degré, option « vol libre », spécialité « deltaplane »
- Attestation d'expérience (voir ci-dessus)
- Diplôme ou attestation de la qualification délivrée par la FF de vol libre (voir ci-dessus)